



Lois pour les examens

(Etat : le 16.02.2024)

Chères étudiantes, chers étudiants,

Veillez trouver ci-dessous la liste des lois générales que vous devez nécessairement avoir avec vous pour les examens 2024. Ces lois sont complémentaires aux indications des professeurs et professeurs (veuillez-vous référer aux documents établis par les professeurs et professeurs). Elles ne seront en aucun cas fournies en annexe des cas d'examens.

Droit cantonal : LOJ, LPA, LPAv, RPAv, LTPH, LaCC, LaLP, LaCP, LCCBL, LPFisc, ROAC, LJF (loi sur les jours fériés), RTFMC.

Droit fédéral : Cst., CC, CO, CP, LLCA, LCart, LCD, LBA, OBA, OBA-FINMA, LP, PA, LPGA, LTF, LTAF, CPP, CPC, LDIP, LEg, LOAP, LOGA, OLOGA.

Droit international : CL (Convention de Lugano), CEDH.

Textes déontologiques : CSD (Code suisse de déontologie de la Fédération Suisse des Avocats) ; Us et coutumes de l'Ordre des avocats de Genève

Vous devez également avoir un calendrier standard 2023-2024.